

ARRETE N° 2026-1206

LISTE D'APTITUDE 2024

POUR L'ACCES AU GRADE D'ATTACHE TERRITORIAL
PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE

Le Président de la communauté urbaine Caen la mer,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'arrêté n°2021-1062 portant détermination des lignes directrices de gestion RH en matière de promotion et de valorisation des parcours pris par la communauté urbaine Caen la mer,

Vu l'arrêté n°2025-1248 relatif à la liste d'aptitude 2024 pour l'accès au grade d'attaché territorial par voie de promotion interne,

Vu la demande de renouvellement d'inscription sur liste d'aptitude de l'intéressée,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au renouvellement d'inscription sur la liste d'aptitude 2024 d'accès au grade d'attaché territorial par voie de promotion interne,

ARRETE

Article 1 : L'agents maintenu sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'attaché territorial au titre de la promotion interne 2024 à compter du 1^{er} mai 2026, par ordre alphabétique, est le suivant :

Au titre du choix :

LECLERE	ALEXANDRA	DIRECTION DE LA CULTURE
---------	-----------	-------------------------

Article 2 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet du Calvados.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Caen, le 2 avril 2026

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,



Philippe JOUIN